

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 16 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 13 — — soir, Express.
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 07 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR.

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez M^{me} ASSAILLY, MM. JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Le Constitutionnel constate qu'un revirement d'opinion s'est produit en Allemagne envers la Prusse et l'Autriche parce que ces puissances ont changé de politique. « D'abord elles agissaient au nom de la Diète; aujourd'hui la Diète n'est pas même représentée à la conférence de Vienne. La compétence de la Diète dans la question de succession est méconnue. Ces hésitations de la Prusse et de l'Autriche ont donné naissance à certains bruits d'arrangements qui, sans tenir compte des vœux des populations, satisferaient des ambitions territoriales.

« L'Allemagne s'étonne surtout que l'on ne respecte pas les principes si sages et si équitables qui font qu'on ne doit régler une question sans le secours des parties intéressées. »

Le Constitutionnel rappelle ensuite que la France demanda que la Diète fût représentée à la Conférence de Londres. « Cela, dit-il, était de toute justice et d'une bonne et prévoyante politique. Les cabinets de Vienne et de Berlin ne paraissent pas le comprendre ainsi. Voilà pourquoi l'Allemagne voit aujourd'hui avec déplaisir et non sans inquiétude ces cabinets s'écarter des conditions qui seules, dans les temps actuels, peuvent amener une solution sérieuse et produire une œuvre durable. »

D'après une correspondance de l'Indépendance belge, voici quel serait, en ce moment, l'état des esprits en Danemark :

« L'opinion générale dans les lieux où je me

trouve est que, si le Danemark ne peut, malgré ses durs et amers sacrifices, obtenir la paix qu'au prix de l'honneur national, il n'y aura de succès à espérer que d'une levée en masse de la population, c'est-à-dire de tous les hommes de l'âge de 16 à 60 ans, qui sont capables de porter les armes.

« On calcule que l'on pourrait encore se procurer ainsi une centaine de mille hommes en peu de semaines, et si l'île de Fionie était prise, on est d'avis que toutes les forces danoises devraient, dans ce cas, être transportées en Zélande.

« On doit cependant reconnaître que, quoique le gouvernement ait fait preuve d'une grande fermeté et l'armée de beaucoup d'héroïsme, le peuple en masse a montré peu d'enthousiasme pour la guerre. L'étincelle pourrait néanmoins encore allumer et mettre l'Europe en feu, si le Danemark était trop maltraité à Vienne, ou si les Prussiens manifestaient le désir de continuer la guerre et de pousser les hostilités plus loin.

« Comme tous les peuples simples et tranquilles, qui sont difficiles à émouvoir et avides de repos, les Danois une fois excités ne seront pas aisés à calmer.

« Les Danois sont certainement une nation peu considérable et comparativement faible, mais on ne doit pas oublier que c'est aussi une nation de trempe antique, pleine de sentiments de résistance et de fierté. »

On avait cru généralement que la paix se ferait à Vienne sans retard et sans obstacle. Mais il paraît que des divergences de vues se sont inopinément manifestées entre les négociateurs

de cette paix redevenue tout-à-coup incertaine. De quel côté se sont élevées ces difficultés? Est-ce du côté du Danemark, du côté de la Prusse ou du côté de l'Autriche? Nous ne savons pas. Mais nous apprenons avec une certaine surprise que la séance de la Conférence, qui avait été indiquée pour le 28, a été remise au 29.

Après un nouvel ajournement de vingt-quatre heures, la Conférence de Vienne s'est enfin réunie le 30 juillet, pour décider quoi? une prolongation de la suspension d'armes de trois jours. Cette suspension devait expirer lundi 1^{er} août; elle n'expirera, par suite de cette résolution, que mercredi 3 août. Ce serait une véritable mystification, si les négociateurs n'avaient la certitude de conclure la paix immédiatement en une seule séance.

On lit dans la Gazette d'Augsbourg :

Quel que soit le prix que le gouvernement autrichien attache à son entente avec la Prusse il est de toute probabilité qu'il se prépare une crise que la présence de M. de Bismark ne parviendra pas à conjurer. L'opinion publique se prononce de plus en plus contre toute espèce de solidarité de l'Autriche dans la politique d'annexion et de violence adoptée par la Prusse. L'estime que M. de Bismark inspire a fait place à une frayeur secrète. Tout en voyant en lui le dompteur de la révolution, on pressent qu'il est lui-même une sorte de révolutionnaire de premier ordre.

Le Morning-Post du 28 juillet dit que l'on parle en ce moment de réaliser l'idée d'un congrès européen.

Le 28 juillet, M. Layard a énuméré, devant la chambre des communes, les provinces du Mexique soumises par les Français et celles qui n'ont pas reconnu leur autorité. Il a constaté que dans l'état normal, tel qu'il existait aujourd'hui, la politique de l'Angleterre a toujours été de reconnaître le gouvernement de fait, à la condition qu'il fût en possession de Mexico.

Or, l'archiduc Maximilien étant en possession de Mexico et d'une portion considérable du territoire mexicain, le gouvernement anglais a fait savoir au gouvernement français que son intention était de conseiller à la reine de reconnaître ce prince comme chef du gouvernement du Mexique, dès qu'il aurait notifié aux puissances qu'il est entré dans sa capitale.

Le gouvernement anglais n'attendra pas, pour faire cette démarche, que les provinces qui sont encore sous l'autorité de Juarez, aient reconnu le gouvernement de l'archiduc.

La prorogation du parlement anglais, qui était annoncée pour le 30 juillet, a eu lieu la veille. Une dépêche privée fait connaître le discours royal dont les commissaires de la reine ont donné lecture au parlement.

Voici cette dépêche :

« Sa Majesté nous ordonne de vous informer qu'elle regrette vivement que les efforts faits par elle, de concert avec LL. MM. l'Empereur des Français, l'empereur de Russie et le roi de Suède, dans le but d'amener une réconciliation entre les puissances allemandes et le roi de Danemark, n'aient pas été couronnés de succès, et que les hostilités, suspendues pen-

FÉUILLETON.

7

UNE PASSION FUNESTE

(Suite.)

Mme de Kaniblek sentait son cœur trop gonflé de soupçons pour s'étonner de la tristesse de son mari : la vie de la maison allait partir; on était à la veille d'une longue absence, et, pas plus que Gaëtan, la pauvre mère ne se sentait pas la force nécessaire pour savourer en paix les derniers instants que Sény devait passer avec eux. Les enfants ne s'effraient pas de l'absence, parce qu'ils ne connaissent point encore la mesure du temps. Un an, six mois, demain, tous ces mots se ressemblent pour qui n'a jamais compté dans le présent les heures de l'attente; pour qui n'a jamais éprouvé avec quelle lenteur s'écoulent certains jours, dans une vie dont l'ensemble est si rapide. Le futur écolier s'était fait renouveler trois fois la promesse d'une prochaine visite chez son vieux maître, et déjà les semaines, les mois étaient franchis d'un bond joyeux par sa pensée. Il voyait sa mère arriver à Vannes, sa mère, toute fière de trouver en lui un savant. Le roman ne s'arrêtait pas à

cette entrevue. Vieux, on aime à se rappeler le passé; mais à l'âge de Sény, on se plaît à raconter l'avenir, et cela avec une assurance aussi profonde que si les événements supposés avaient l'autorité des faits accomplis. La châtelaine écoutait avec attendrissement le poème enfantin sorti du cœur de son fils : seule, elle n'eût pas imaginé des rêves de bonheur; mais quand Sény, l'œil brillant de plaisir, déroulait complaisamment ses tableaux de félicité, elle ne demandait pas mieux que d'y croire.

En attendant, il fallait se séparer, et je demande à toutes les mères, principalement à celles dont le ménage a été empoisonné par d'amers chagrins, ce qu'elles ont éprouvé la veille du départ d'un enfant unique. Ce n'est pas assurément d'une main insouciant qu'elles ont ouvert les tiroirs où se trouvaient les petits vêtements de celui qui s'en allait. Ce n'est pas s'en s'y reprendre à plusieurs fois, et sans essuyer des larmes, qu'elles ont pu rassembler ces objets chéris, en garnir un porte-manteau, et surtout qu'elles ont jeté un dernier regard sur le meuble resté vide. Comment se faire à l'idée de confier aux soins d'un étranger, d'un inconnu, celui dont la plainte la plus légère vous éveillait en sursaut au milieu des nuits : celui dont les traits un peu fati-

gués, une pâleur soudaine, un sommeil agité, faisaient trembler la lampe dans vos mains, et vous retenaient suspendue longtemps sur le berceau dans une contemplation pleine d'angoisses? Et la santé, mon Dieu, est-ce que c'est tout! Ah! l'on aura compté plus tôt les feuilles des forêts que les tourments d'une mère qui va se séparer de son fils pour la première fois!

Les préparatifs terminés, Eléonore épuisa le chapitre des recommandations et des conseils. Sény prenait un air sérieux, faisait des efforts héroïques pour détourner son attention d'un oiseau qui chantait sur la fenêtre, d'un jeune chat qui parcourait la chambre en roulant une boule; mais en dépit de la bonne volonté de l'enfant, la mère ne pouvait se dissimuler combien un auditeur de six ans était peu fait pour retenir tant de sages avis. Elle continuait cependant, voulant tout prévoir, jusqu'au moment où le futur écolier, fatigué de se tenir immobile, pencha sa jolie tête sur une épaule, la bouche entrouverte et les yeux fermés. La châtelaine le prit sur ses genoux, et le déshabilla lentement, baisant tout à tour ses joues fraîches et roses, ses petits bras et ses pieds nus. Sény soulevait ses paupières, balbutiait quelques douces paroles, puis sommeillait encore pour

se réveiller aussitôt. Il se prosterna devant le feu pour réciter comme à l'ordinaire sa prière du soir. Eléonore s'agenouilla aussi, et le tint serré dans ses bras, tandis qu'il répétait l'oraison qu'elle lui avait apprise :

« Petit Jésus, parfait modèle des enfants, enseignez-moi à vous prier, à vous aimer, à vous servir; et préservez-moi de tout mal. »

La prière achevée, Sény se retourna pour embrasser sa mère comme il le faisait chaque soir, avant de s'endormir. Les joues de Mme de Kaniblek étaient inondées de larmes; l'enfant s'en aperçut aussitôt.

— Maman, dit-il en appuyant son front sur le sein de sa mère, si vous pleurez, je reste ici avec vous.

— Ce n'est rien, mon chéri, répliqua Mme de Kaniblek, étouffant ses sanglots et cherchant à rappeler tout son courage. Je t'ai dit, mon amour, combien il est avantageux pour toi de partir. Et, d'ailleurs, nous irons te voir bientôt.

— N'y manquez pas au moins, chère maman, dit Sény en posant sa tête blonde sur l'oreiller. Ce ne sera pas demain ni dimanche, mais bien peu de temps après, n'est-ce pas? Je vous ferai connaître par leurs noms, tous mes camarades, et puis, je vous réciterai le catéchisme.

dant les négociations, aient été reprises. Sa Majesté espère néanmoins que les négociations ouvertes entre les parties belligérantes pourront rendre la paix au nord de l'Europe.

» La reine s'étant adressée directement aux puissances parties contractantes du traité qui avait placé la république Ioniennne sous le protectorat de la Grande-Bretagne et ayant obtenu leur assentiment à l'annexion de cette république au royaume de Grèce, et les États de la république Ioniennne ayant sanctionné cet arrangement, la république des Sept-Iles a été en conséquence formellement réunie au royaume de Grèce; et la reine a la confiance que l'union ainsi opérée assurera le bien-être et la prospérité de tous les sujets de S. M. le roi des Hellènes.

» Les relations de Sa Majesté avec l'empereur de Chine continuent d'être amicales, et le commerce des Anglais avec l'empire chinois est en voie d'accroissement.

» La reine s'est occupée, de concert avec l'empereur d'Autriche, l'empereur des Français, le roi de Prusse et l'empereur de Russie, des Principautés danubiennes, et elle s'est, avec eux, efforcée d'amener un arrangement à l'amiable du différend qui a surgi entre l'hospodar de Moldo-Valachie et le sultan son suzerain. La reine a la satisfaction de vous informer que ces efforts ont été couronnés de succès.

» La reine déplore profondément que la guerre civile dans l'Amérique du Nord n'ait pas encore atteint son terme. Sa Majesté continuera d'observer une stricte neutralité entre les parties belligérantes, et elle verrait avec joie une réconciliation amicale entre les deux camps.

» La révolte de certaines tribus dans la Nouvelle-Zélande n'a pas encore été étouffée, mais il est satisfaisant pour la reine de savoir qu'une grande partie de la population indigène de ces îles n'a pas pris part à cette révolte.

» La reine a vu avec beaucoup de satisfaction le rapide développement des ressources de ses États des Indes orientales et le contentement universel du peuple qui habite ces vastes régions.

La dernière partie du message est, comme d'habitude, consacrée à l'énumération des principales mesures adoptées dans la présente session, et Sa Majesté exprime la satisfaction qu'elle ressent de pouvoir constater les conditions favorables et le progrès du pays.

Les dernières nouvelles d'Amérique sont importantes.

Pendant trente-six heures, Washington a été isolé. Les vivres se vendaient à un prix fabuleux; on avait les plus grandes difficultés à s'en procurer. Les confédérés étaient si rapprochés que l'on pouvait apercevoir les escarmouches avec des lunettes de spectacle.

La voix de l'enfant devenait plus faible, l'accent plus lent et plus confus. Ses deux petites mains qu'il agitait en parlant se détendaient, s'abaissaient l'une après l'autre, et retombaient mollement sur les couvertures. Il n'en continuait pas moins l'énumération des agréables surprises qu'il réservait à sa mère.

— Et puis, reprenait-il, jusqu'au moment où la dernière parole s'éteignit dans un murmure intelligible, et puis, je vous montrerai mes lettres écrites avec de la bonne encre... et puis, je vous chanterai du latin... et puis, je vous conterai une petite histoire... et puis... et puis, nous irons voir Polichinelle.

Après une perspective aussi engageante, le mieux était de s'arrêter, et de laisser Mme de Kaniblek livrée à ses réflexions.

La châtelaine ne pleurait plus; elle hasarda seulement un dernier baiser bien léger, bien timide, écarta un peu le rideau, et posa la lampe de façon à jeter quelque clarté sur le visage de Sény. Elle prit l'imitation de Jésus-Christ sans l'ouvrir, et vint s'asseoir au pied du petit lit, le front posé sur sa main, le coude appuyé sur la couchette où l'enfant dormait déjà d'un profond sommeil.

MM. Lincoln et Stanton étaient sur le quai pendant que les troupes débarquaient des steamers. Outre ce qui leur a été détruit en maisons, marchandises, etc., pendant l'investissement de la ville, les fédéraux reconnaissent avoir perdu 500 hommes, parmi lesquels un bon nombre d'officiers.

Le Times a reçu les nouvelles suivantes de son correspondant officiel de New-York, en date du 21 juillet.

Tout est calme à Pétersbourg. Sherman a passé la rivière de Chattaochie le 18 juillet. Les confédérés se retirent vers Atlanta.

Le général confédéré Forrest, à la tête de 10,000 hommes, s'était mis en marche pour couper les communications de Sherman. Il était à Huntsville le 16 juillet.

Les dépêches de Louisville du 17 juillet disent qu'un corps considérable de confédérés avait envahi le Kentucky et qu'il s'avançait vers le nord. On faisait des préparatifs pour la défense de Louisville.

Plusieurs steamers fédéraux envoyés à la poursuite du navire confédéré Florida sont revenus sans avoir réussi dans leur recherche.

On parle de nouveaux dissentiments dans le cabinet et on croit qu'ils amèneront la retraite du ministre de la guerre, M. Stanton.

Nous recevons d'autre part les télégrammes suivants, datés, le premier, du 19 juillet, et le second du 21 juillet; tous deux donnent aussi des nouvelles d'Amérique par la voie de New-York.

Le ministre des finances, M. Fessenden, a décliné des conditions proposées par les banquiers pour l'emprunt de 50 millions de dollars. Il propose d'ouvrir une souscription populaire.

Les journaux d'Atlanta considèrent cette place comme étant en danger imminent.

Les dépêches confédérées de Charleston assurent que les fédéraux ont été refoulés de James-Island vers l'île Morris et que les batteries confédérées ont repoussé les canonniers fédéraux jusque dans la rivière Stone. Un monitor seulement a été endommagé.

Plusieurs engagements ont eu lieu dans le Maryland entre l'armée de Hunter et les confédérés opérant leur retraite. Les fédéraux ont pris quatre canons et une grande quantité d'approvisionnements.

Enfin, le Times et le Herald de New-York publient une dépêche assurant que M. Horace Greely et le secrétaire de M. Lincoln, agissant pour le président de l'Union, ont eu avec des hommes du Sud plusieurs entrevues tendant à l'ouverture de négociations pour la paix. Ces entrevues auraient eu lieu près des chutes du Niagara dans le Canada.

La vapeur Isabelle, arrivé le 29 juillet à Vigo

et venant de la Havane, après une traversée de treize jours, a apporté la nouvelle qu'un soulèvement a eu lieu à Haiti pour forcer le président Geffrard à porter secours aux insurgés dominicains. On ne dit pas quel a été le dénouement de cette tentative.

On écrit de Paris, le 30 juillet, au Phare de la Loire :

Je ne voulais rien vous dire d'un incident qui a troublé la soirée d'avant-hier au concert des Champs-Élysées, mais plusieurs journaux en parlent à mots couverts et, pour le public, c'est le secret de Polichinelle; je puis donc rompre le silence.

Une altercation assez vive s'est engagée entre M. Mirès et deux jeunes avocats du barreau de Paris, MM. Laurier et Gambetta; je n'étais pas présent et je ne sais de quel côté ont été les torts, mais ce qu'il y a de certain et de bien regrettable, c'est que l'altercation a dégénéré en rixe et a scandalisé la bonne compagnie qui se réunit tous les soirs derrière le palais de l'Industrie.

Je constate que le nom de M. Mirès s'est déjà trouvé plusieurs fois mêlé à des scènes de cette nature.

Les nouvelles de Tunis continuent à être graves. Les insurgés se trouvent à quatre lieues de la capitale et lancent des éclaireurs dans toutes les directions. Néanmoins ils font preuve de modération et ne demandent plus la tête du Kasnadar, mais son expulsion de la régence.

On vient de publier à Turin les résultats officiels du premier recensement général exécuté dans le royaume depuis les annexions. Voici les chiffres les plus intéressants de ce travail :

L'Italie renferme une population de 21,777,334 âmes, ce qui la place au 5^e rang des puissances européennes, avant l'Espagne et la Prusse. Avec Rome et la Vénétie, l'Italie aurait 27 millions d'âmes.

Elle compte 84 habitants par kilomètre carré, chiffre supérieur à celui de la France et de la Prusse, mais inférieur à celui de l'Angleterre, de la Belgique et de la Hollande.

La population moyenne d'une commune italienne est de 2,321 habitants; en France, elle est de 978 seulement, mais en Italie on ne compte que neuf communes sur 300 kilomètres carrés, tandis qu'en France on en compte dix-huit.

La Gironde de Bordeaux est suspendue pour deux mois, à partir du 28 juillet. Voici l'arrêt de notification :

« Vu le numéro du journal la Gironde en date du 26 juillet, lequel contient à la 1^{re} page un article signé André Lavertujon, commençant par ces mots : « L'Agence Ha-

vas... » et finissant par ceux-ci... ses arguments.

» Considérant que l'auteur de cet article, en accusant le projet de Congrès de n'être qu'un programme de guerre générale, habillée en utopie de paix universelle, et en ajoutant que ces déguisements ne tromperont personne, et que mieux vaudrait porter franchement son vrai nom et arborer sa cocarde, dénaturer et outrager la politique du gouvernement de l'Empereur.

» Attendu que le journal la Gironde a déjà depuis moins de deux ans, reçu deux avertissements à la date du 6 septembre 1862 et du 18 août 1863;

» Vu l'article 32 du décret organique du 17 février sur la presse, et la loi du 2 juillet 1861;

» Arrête :
» Art. 1^{er}. — Le journal la Gironde est suspendu pour deux mois à partir du 28 juillet 1864.

» Art. 2. — Le préfet de la Gironde est chargé de l'exécution du présent arrêté.

» Paris, le 27 juillet 1864.

» Le Ministre de l'intérieur,

» Signé : BOUDET.

Pour les articles non signés : P. GONET.

Nouvelles Diverses.

Le Moniteur publie le texte d'une décision impériale qui exempte de l'appel au service les marins occupés au cabotage ou à la pêche au corail en Algérie. Cette décision, datée de Vichy, le 25 juillet 1864, a été prise sur un rapport du ministre de la marine.

— Voici, dit la Gironde, le nom des treize inculpés politiques de l'heure présente et de leurs défenseurs :

MM. Garnier-Pagès, défendu par M. Jules Favre.

Carnot,	—	M. Marie.
Dréo,	—	M. Guétry.
Hérol,	—	M. Picard.
Clamageran,	—	M. J. Simon.
Floquet,	—	M. Crémieux.
Ferry,	—	M. Berryer.
Durier,	—	M. Dufaure.
Tozou,	—	M. Desmarests.
Hérissou,	—	M. E. Arago.
Melsheim,	—	M. Hébert.
Bory,	—	M. O. Barrot.

Cette liste aurait été arrêté le 24. Cependant, on assurait que M. Thiers aurait proposé de plaider dans une affaire qui touche de si près à la liberté électorale, et l'on croit, s'il persiste dans ce dessein, qu'il se chargerait de défendre M. Floquet.

Ainsi, l'affaire en question mettrait en face du public, comme prévenus ou comme avocats, huit anciens ministres, dont deux ministres de la justice; quinze députés ou anciens députés; quatre membres de l'Institut (Jules Simon,

— Je veillerai cette nuit, se dit-elle intérieurement; il me reste si peu de temps à le voir, que je ne veux pas perdre dans le sommeil des moments si précieux. Demain soir, il ne sera plus auprès de moi, et je pourrai fermer les yeux, mes regards ne devant plus le rencontrer de sitôt dans cette chambre où je n'avais d'autre joie que sa présence. Comme il est beau, mon petit garçon! Et puis, il aime tant sa mère!

Éléonore demeura toute la nuit à la même place, comptant les heures, regrettant de les voir s'envoler si vite, éprouvant plus d'une fois le désir de réveiller son fils pour s'entretenir avec lui. A défaut de conversation, elle contemplait, au moins, ce fils bien-aimé; elle écoutait le bruit de sa respiration, et cette vue, et ce léger souffle charmaient encore la tendresse de la pauvre mère. Le regard manquait aux yeux de l'enfant comme la parole à ses lèvres; mais en se penchant sur lui, en l'écoutant dormir si paisiblement, elle jouissait toujours à un certain degré des courts instants qu'ils avaient à être ensemble.

IV. — LE VALLON DE L'ENFER.

Tout finit en ce monde, même la dernière nuit passée près de l'enfant qui va partir, la nuit qu'on

voudrait prolonger éternellement. Vers les quatre heures du matin, Sény avait fait quelques mouvements, ses yeux s'étaient ouverts, et reconnaissant sa mère qu'il trouvait assise au pied de son lit :

— Maman, demanda-t-il, pourquoi n'êtes-vous pas allée dormir? Est-ce que j'ai été malade, que vous êtes restée là, comme l'autre fois quand j'avais la fièvre?

— Non, mon chéri; dors tranquille.
— Oh! si, j'ai été malade... je le sais bien... et j'ai vu de vilains oiseaux, les corbeaux noirs. Tenez, tenez, maman, je les vois encore!

Sény s'était endormi avant d'avoir fini de parler. Depuis ce moment jusqu'au moment où il se réveilla deux heures plus tard, son sommeil avait été moins paisible. De temps en temps, il étendait une de ses petites mains comme pour repousser quelque chose de terrible. Ses lèvres frémissaient; son visage, où coulaient des gouttes de sueur, trahissait l'agitation et la crainte.

Tandis que sa mère l'aidait à passer ses vêtements, le petit garçon essaya de raconter comment il avait fait un très-mauvais rêve. Ses souvenirs étaient si confus, qu'il eût fallu toute la science d'un Joseph pour les interpréter. Ce qui semblait surtout

avoir effrayé le dormeur, c'était une multitude de gros oiseaux au plumage noir, voltigeant, disait-il, autour de sa tête, et qui l'aveuglaient de coups d'ailes. Une main invisible le retenait malgré lui au milieu de ces oiseaux, et il entendait de bien loin la voix de Rogard lui crier de prendre garde. Éléonore n'était pas superstitieuse; pourtant, ce songe lui déplut, et tout en se répétant que les chimères de l'imagination n'ont rien de sérieux, elle ne put se défendre d'une certaine inquiétude. Il arriva qu'en ouvrant sa fenêtre pour s'assurer de la beauté du ciel, elle aperçut justement un corbeau perché sur la girouette rouillée, au-dessus de la tourelle habitée par M. de Kaniblek. L'oiseau croassait à faire peur, et lorsqu'il eut assez longtemps prolongé sa méchante aubade, il s'éleva dans l'air, plana quelques instants sur le manoir, puis s'envola à travers les grands arbres de la forêt, dans la direction de Silfiac. La châtelaine se dit involontairement que le manoir de Quoëtuder, où devait se rendre son fils, était de ce côté.

— Mais quelle sottise, ajoutait-elle, de s'occuper de choses aussi peu importantes que le cri et le vol de tel oiseau!

— Celui-là y était aussi, grommelait Sény en

Thiers, Dufaure, Berryer); quatre lauréats de la Faculté de Droit, le bâtonnier actuel et trois anciens bâtonniers.

On doute que jusqu'ici on ai vu beaucoup de causes aussi curieuses par la notoriété de ceux qui sont appelés à rendre compte judiciairement de leur conduite politique.

Le bruit court aussi au Palais, qu'en cas d'empêchement de M. Odilon Barrot, il pourrait être remplacé par M. Dupont.

— Un journal de l'Algérie annonce que le gouvernement a l'intention de créer un lieu de déportation dans l'Océanie pour tous les indigènes qui soulèveront leurs coreligionnaires contre l'autorité de la France.

— Nous lisons dans le *Mémorial diplomatique* :

« On assure qu'il est question d'offrir aux troupes françaises à Mexico un punch semblable à celui que l'amiral Russell, commandant en chef des armées navales d'Angleterre, offrit, le 25 octobre 1694, dans la ville de Lisbonne, à tous les officiers et aux équipages de la flotte.

» La fête fut préparée dans un magnifique jardin, au milieu duquel était un vaste bassin de marbre qui, bien nettoyé, servait de bol. L'amiral y fit jeter les ingrédients suivants :

- » Eau-de-vie de Cognac, 600 bouteilles.
- » Vin de Malaga, 1,200 bouteilles.
- » Rhum, 600 bouteilles.
- » Citrons ou limons en tranches, 25,000.
- » Eau bouillante clarifiée, 3 tonneaux.
- » Jus extrait de 26,000 citrons.
- » Livres de sucre, 600.
- » Noix de muscade rapées, 200.

» Un dais, élevé au-dessus du bassin-bol, le garantissant de la pluie.

» Un batelet en bois de rose était monté par un mousse, coquettement vêtu, qui voguait sur le punch même et en servait à la compagnie, pour laquelle l'amiral avait de plus fait dresser, dans les contre-allées du jardin, des tables chargées d'une abondante collation, sous la voûte parfumée des orangers et des citronniers. »

Chronique Locale.

Nous croyons devoir appeler l'attention des habitants de Saumur et, en particulier, des mariniers et propriétaires de bateaux, sur la vente projetée de la *Boire Quentin*, sise derrière l'Abattoir, entre l'île Mafray et les jardins Millocheau (canton nord-ouest).

Cette boire est la seule gare offerte aux bateaux amarrés aux ports et quais de Saumur lors des glaces ou des crues de la Loire.

Ne vaudrait-il pas mieux, dans l'intérêt de la marine, améliorer, nettoyer cette gare par le draguage que de la supprimer.

Une enquête est ouverte sur ce projet de

apostrophant le corbeau et en lui montrant le poing. Je n'ai pas peur de toi à présent, entends-tu, vilaine bête!

Le déjeuner ne pouvait être gai. Il fallut, d'ailleurs, manger à la hâte, afin d'arriver à temps à Quoë-tuder pour profiter des offres obligantes du châtelain. M. de Kaniblek paraissait entièrement délivré de son agitation de la veille. Il était redevenu l'homme de ces derniers temps, morne, éteint, les traits fatigués, les gestes trahissant l'atonie et l'épuisement.

Avant de se séparer de son fils, Eléonore le conduisit dans la petite chambre dont elle avait fait un oratoire. Là, elle ouvrit une boîte contenant divers souvenirs de sa vie de jeune fille, et, prenant une petite croix d'argent suspendue à un cordon de soie, elle l'attacha au cou de l'enfant, après l'avoir baisée avec la plus grande ferveur.

— Cette croix, dit-elle, appartenait à une sainte religieuse, qui mourut peu de jours avant ma sortie du couvent, et dont les dernières paroles ont été pour me l'offrir et me la recommander. En me la confiant, la religieuse m'assura que la pieuse relique avait séché bien des larmes dans sa famille, et elle ajoutait qu'elle me la laissait pour me protéger et

vente, du 28 juillet au 22 août, à la Mairie de Saumur. Avis aux intéressés.

La distribution solennelle des prix aux élèves du collège de Saumur, aura lieu lundi prochain 8 août.

Hier soir, un terrible accident est arrivé sur la route de Dampierre. Un jeune domestique montait un cheval et le promenait; tout-à-coup l'animal fit un écart, renversa son cavalier. Malheureusement le pied était engagé dans l'étrier, et ce jeune homme a été entraîné plusieurs centaines de mètres. Il a été ramené à Saumur dans un état épouvantable. On conserve peu d'espoir de le sauver.

On lit dans l'*Echo de la Mayenne* :
« Mardi soir, vers cinq heures, une tentative de meurtre a été commise aux portes de Laval.

» La femme Perrine Beucher, femme Divet, âgée de 70 ans, demeurant ruelle de Bel-Air, était depuis un mois domestique à la ferme de la Boulainerie, exploitée par M. Piednoir, ancien maire de Grenoux. Ce jour-là elle était seule à la maison, le maître et ses domestiques s'étant rendus dans un champ voisin pour les travaux de la moisson. C'est alors que survint un inconnu qui donna pour but à sa visite le désir d'obtenir de l'ouvrage de M. Piednoir; il ajouta qu'il avait déjà travaillé pour ce propriétaire, et s'informa s'il n'était pas avec les gens de la ferme occupé dans le voisinage — détail qu'il avait sans doute pu remarquer avant d'entrer. Après quelques paroles encore échangées, cet inconnu offrit à la vieille une prise de tabac, et sur le refus poli de celle-ci, il la saisit de la main gauche sur la tête, la terrassa, sortit un couteau de sa poche et lui en porta trois coups à la gorge.

» Par bonheur, Perrine Beucher put en partie les parer avec sa main droite, et tout en luttant elle cria au secours, ce qui décida le meurtrier à prendre la fuite.

» L'auteur de cette audacieuse tentative n'était pas encore retrouvé ce matin; il est, du reste, difficile de le reconnaître, car il n'avait été aperçu de personne, soit avant, soit après son expédition. Quant à la victime, elle en a été quitte pour trois égratignures peu profondes à la gorge et pour une blessure qui entame assez profondément le pouce de la main droite, celle-ci reçue probablement en parant les coups de son adversaire. Son état est aussi peu grave que possible, puisque hier elle a pu reprendre ses occupations ordinaires. »

On écrit de la Mothe-Saint-Héraye (Deux-Sèvres) :

« Notre ville est consternée. Un crime horrible vient d'y être commis. Un homme a été assassiné vendredi, et son fils a été arrêté, sous la prévention du crime de parricide.

me porter bonheur à moi-même. Quand tu feras ta prière, mon chéri, prends cette croix dans tes petites mains; elle t'aidera à penser à moi, qui te la donne pour qu'elle te garde. Si jamais (et cela n'arrivera pas, je l'espère), si jamais on voulait te faire du mal, si tu avais peur comme dans ton rêve de cette nuit, oh! pense à ma petite croix, mon bien-aimé, et crie au bon Jésus de te venir en aide! Il est si compatissant, vois-tu; il a tant guéri de malades; il a consolé tant de cœurs brisés en passant dans ce monde; enfin, il aime tant les petits enfants comme toi, que, faudrait-il un miracle pour te sauver, il le ferait, ce miracle, à cause de ton innocence et de ma douleur. Tiens, Sény, embrasse-moi, embrasse-moi encore... et puis, adieu, adieu, mon enfant chéri!

M. de Kaniblek prit l'enfant des bras de sa compagne, et après avoir embrassé cette dernière avec beaucoup d'affection, il monta à cheval, et plaça son fils devant lui. Sény penchait la tête sur la crinière de Bruno, et pleurait tout bas, en descendant, au petit trot, le chemin assez raide de la colline. La servante sanglotait à la porte de la cour d'honneur, à côté de la mère qui se tenait debout, les mains jointes, avec l'immobilité d'une statue. Tout malade

Puisse l'instruction démontrer l'innocence du fils, et nous enlever la triste pensée que, dans notre ville, un père est tombé frappé mortellement par son fils. »

COURSES DE SAUMUR.

PROGRAMME DE 1864.

Deux jours, 4 et 6 septembre.

PREMIER JOUR, DIMANCHE 4 SEPTEMBRE.

1° *Prix du Conseil général de Maine-et-Loire* : 1,200 fr.

Pour chevaux entiers et juments, de 3 ans et au-dessus, nés et élevés dans le département de Maine-et-Loire et ayant conservé, jusqu'à l'instant de la course, leur qualification de chevaux de l'Ouest. — Poids du règlement de l'Ouest. — Entrée : 20 fr. pour le deuxième arrivant. — Distance : 4,000 mètres en une épreuve.

2° *Un objet d'art donné par S. Exc. le ministre de la Guerre*,

Pour MM. les Lieutenants et Sous-Lieutenants, montés sur des chevaux de carrière.

3° *Un objet d'art donné par S. Exc. le ministre de la Guerre*,

Pour MM. les Lieutenants et Sous-Lieutenants, montés sur leurs chevaux d'armes.

4° *Un objet d'art donné par la ville de Saumur*,

Pour MM. les Sous-Maîtres de manège, montant des chevaux de carrière.

5° *Steeple-chase militaire*. — *Un objet d'art d'une valeur de 1,200 fr. et 500 fr. en espèces, donnés par l'Administration des Haras*. — *Course militaire*,

Pour MM. les Officiers en garnison à Saumur, Angers, Tours, Vendôme, Poitiers et Nantes. — Distance : 4,500 mètres, avec huit obstacles à franchir. — Poids à volonté. — Ne pourront courir que les chevaux d'armes, nés et élevés en France, inscrits sur les contrôles, et n'étant pas de pur sang. — Un officier pourra être autorisé par l'autorité militaire à monter pour cette course le cheval d'un de ses camarades. — Quand, par exception, un cheval n'est pas monté par son propriétaire, le nom de celui-ci et le nom de l'officier qui se propose de courir doivent toujours être mentionnés dans l'engagement. — Les engagements seront reçus jusqu'à l'avant-veille de la course, avant 4 heures du soir, et se feront par lettres cachetées et affranchies, adressées à M. Vallon, directeur du Haras de l'Ecole de cavalerie de Saumur. — La tenue de course sera de rigueur.

6° *Steeple-chase (gentlemen-riders)*. — 2,000 fr. donnés par la Société des courses et MM. les Officiers de l'Ecole impériale de cavalerie.

Pour chevaux entiers, hongres et juments,

qu'il était, le vieux concierge s'était traîné aussi jusque-là, pour suivre des yeux ce bel enfant qui donnait à tout le manoir la joie et la vie.

Les voyageurs avaient disparu, et le trot du cheval se perdait dans l'éloignement. Eléonore se rappela que, d'une chambre haute, on découvrait encore, à une demi-lieue de là, un détour de la route suivie par M. de Kaniblek, et elle eut bientôt franchi les degrés qui conduisaient à cette chambre. La partie du chemin qu'elle cherchait à voir tenait une place bien restreinte entre les épais rameaux d'un vieux tremble; et pour peu que le vent s'élevât, et inclinât soudain du côté de St-Aignan le vaste rideau de feuillage, le cavalier et l'enfant passaient inaperçus avant que l'arbre, relevant ses branches, n'eût repris sa position naturelle. Singulier bonheur que celui d'entrevoir de si loin et pour trois ou quatre secondes un enfant cent fois plus présent, cent fois plus distinct dans nos souvenirs qu'il ne saurait l'être à cette distance et dans un instant si rapide! — La voilà pourtant, la pauvre mère, debout devant la fenêtre, l'œil au guet, maudissant l'agitation du feuillage, puis frémissant de plaisir et de douleur en disant : C'est lui!

(La suite au prochain numéro.)

de 4 ans et au-dessus, de toute espèce et de tous pays. — Entrée : 100 fr., moitié forfait. — Le forfait devra être déclaré avant le 29 août, 7 heures du soir. — La moitié des entrées au second. — Poids : 75 kilog. — Tout cheval ayant gagné, en un ou plusieurs steeple-chase ou courses de haies, une somme de 5,000 fr. portera 5 kilog.; de 6,000 fr. et au-dessus, 5 kilog. Si ces sommes ont été gagnées en Angleterre, la surcharge sera double. Tout cheval né en France jouira d'une modération de poids de 5 kilog., de 5 kilog. s'il est né et élevé dans l'Ouest. Tout officier de l'armée française aura une modération de poids de 3 kilog. et de 5 kilog. s'il n'a jamais gagné un steeple-chase de 1,000 fr. Tout vainqueur de 5,000 fr. n'aura droit à aucune modération de poids. — Distance 4,500 mètres environ, 20 obstacles à franchir. — Cinq engagements ou pas de course, à moins que les commissaires n'en décident autrement. — Les engagements pour cette course seront reçus, par lettres affranchies, chez M. Vallon, directeur du Haras de l'Ecole de cavalerie de Saumur, jusqu'au 1^{er} août 1864, 7 heures du soir.

LUNDI 5 SEPTEMBRE.

CARROUSEL

De l'Ecole Impériale de Cavalerie.

DEUXIEME JOUR, MARDI 6 SEPTEMBRE.

1° *Prix de l'arrondissement de l'Ouest accordé par l'Etat* : 2,000 fr.

Pour chevaux entiers et juments de 3 ans et au-dessus. — Distance : 2,500 mètres. — Poids pour l'âge et la position (Arrêté du 8 novembre 1850). — Entrée : 20 fr.

2° *Un objet d'art donné par la ville de Saumur*.

Pour MM. les Sous-Officiers, élèves-instructeurs, montant leurs chevaux d'armes.

3° *Prix de Circonscription* : 800 fr. donnés par la Société des Courses,

Pour chevaux entiers et juments, de 3 ans et au-dessus, appartenant à l'arrondissement de l'Ouest. — Poids pour l'âge et la position (Conditions de l'arrêté du 8 novembre 1850). — Entrée : 20 fr. — Distance : 2,000 mètres en une épreuve.

4° *Un objet d'art donné par la ville de Saumur*,

Pour MM. les Sous-Officiers titulaires de l'Ecole impériale de cavalerie, montant leurs chevaux d'armes.

5° *Prix du Chemin de fer*. — *Steeple-chase (gentlemen-riders)*. — 1,000 fr., dont 500 fr. donnés par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans et 500 fr. donnés par la Société des Courses,

Pour chevaux entiers, hongres et juments, de 4 ans et au-dessus, de toute espèce et de tous pays. — Poids commun : 67 kilog 1/2. — Entrée : 40 fr. pour le deuxième arrivant. — Les chevaux nés en Angleterre porteront 2 kilog. de surcharge. — Le vainqueur d'une course de haie ou d'un steeple-chase de 1,000 fr. portera 2 kilog. de surcharge; de 2,000 fr., 3 kilog.; de 4,000 fr., 4 kilog.; — Le vainqueur de deux ou plusieurs de ces prix, 5 kilog. — Les chevaux nés et élevés dans l'Ouest porteront 3 kilog. de moins. — Distance : 4,100 mètres environ et 15 obstacles à franchir. — Cinq engagements ou pas de course, à moins que les commissaires n'en décident autrement. — Les engagements pour cette course seront reçus, par lettres affranchies, chez M. Vallon, directeur du Haras de l'Ecole de cavalerie de Saumur, jusqu'au 1^{er} août, sept heures du soir.

6° *Steeple-chase (2^e catégorie)*. — 3,000 fr. offerts par l'Administration des Haras, et divisés en deux prix de 2,000 fr. et les entrées au premier, 1,000 fr. au second,

Pour chevaux hongres et juments de demi-sang, nés et élevés en France, âgés de 4 à 8 ans inclusivement. — Entrée : 100 fr., moitié forfait. — Le forfait devra être déclaré le 29 août, avant 7 heures du soir. — Poids commun : 4 ans, 75 kilog.; — 5 ans et au-dessus, 76 kilog. — Distance : 4,000 mètres

environ et 20 obstacles à franchir. — Le cheval ayant gagné 20,000 fr. est exclu; le gagnant de 15,000 fr. porté 6 kilog. de surcharge; de 7,000 fr., 4 kilog.; de 3,000, 2 kilog. — Cette course sera réglée, pour les conditions, par l'arrêté ministériel du 2 septembre 1862. — Les engagements seront reçus jusqu'au 1^{er} août 1864, avant 4 heures du soir, par lettres affranchies et adressées à M. Vallon, directeur du Haras de l'École de cavalerie de Saumur.

7^e Prix de consolation: *Objet d'art.* — *Steeple-chase (gentlemen-riders).* — *Handicap.*

Pour tous chevaux, autres que ceux de pur sang, ayant couru aux courses de Saumur et n'ayant pas gagné sur cet hippodrome en 1864. — Distance: 2,000 mètres environ et 10 obstacles environ. — Entrée: 20 fr. au second, s'il y a moins de 8 chevaux; s'il y en a plus, moitié seulement au deuxième arrivant. — Les poids seront affichés au pesage immédiatement après l'arrivée du prix de 3,000 fr. — La tenue de course sera de rigueur.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les engagements devront être faits par écrit et adressés franco à M. Vallon, directeur du Haras de l'École impériale de cavalerie, le 2 septembre, avant-veille des courses, à 4 heures du soir, pour tous les prix, excepté toutefois pour ceux relativement auxquels l'époque des engagements est spécifiée au programme.

Tout engagement qui ne contiendrait pas le montant de l'entrée ou du forfait pourra être considéré comme nul.

Sera passible d'une amende de 20 fr., tout propriétaire qui n'aura pas désigné les couleurs de son jockey.

Les propriétaires de chevaux engagés sont priés de faire connaître leurs adresses dans les lettres d'engagements.

Ne sont admis à monter dans les courses de gentlemen que les membres du Jockey-Club, de l'Ancien-Cercle, du Cercle Agricole, du Cercle Impérial, du Cercle de la rue Royale, du Cercle de l'Union, du Cercle de Saumur, les Officiers de l'armée française en activité de service, les Officiers des Haras impériaux ou les personnes admises par le comité des courses, sur la présentation de deux membres des cercles ci-dessus désignés ou de deux officiers de l'armée française ou des Haras impériaux.

Saumur, le 16 avril 1864.

LES COMMISSAIRES SPÉCIAUX,

LÉON MAYAUD. VALLON. V^e E. de BARACÉ. C^{ad} L'HOTTE.

Approuvé:

L'aide-de-camp, premier écuyer de l'Empereur, directeur général des Haras, G^{ral} FLEURY.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Vienne, 1^{er} août. — Hier, ont été signés les préliminaires du traité de paix et la conclusion de l'armistice. Les bases de paix sont les suivantes: Cession complète des duchés, y compris les enclaves jutlandaises, excepté le dis-

trict de Ribe. Alsen et les îles de la mer du Nord resteront au Schleswig, mais le Danemark conservera l'île Arroë, dans la Baltique.

La rectification de la frontière aura lieu au point de vue stratégique.

Londres, 1^{er} août. — Le *Morning-Herald* dit que la Prusse s'annexera les duchés de Schleswig-Holstein ou le duché d'Oldenbourg, et indemniserà la France en lui cédant Saar-ouis.

Le *Morning-Post* prétend également que la Prusse veut s'annexer les duchés de Schleswig-Holstein et anéantir les institutions libérales dans le nord de l'Europe.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 30 juillet.

Les récentes catastrophes. — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Correspondance de Valachie. — Correspondance d'Allemagne. — Autobiographie d'un poète (suite). — Causerie dramatique. — Presses mécaniques de M. Alauzet, nouveaux systèmes brevetés. — Promenade au Jardin du Midi (II). — Les industries inconnues de Londres.

Gravures: Accident arrivé sur la Saône, à Lyon, le 10 juillet, à bord du bateau à vapeur *la Mouche*, n° 4. — Le Sultan recevant S. A. I. le prince Alexandre-Jean I^{er}, dans son palais de Dolna-Baqché, à Constantinople. — Episode des inondations à Bucharest: Le prince Alexandre visitant le quartier des Tabaches. — Catastrophes arrivées sur le grand Trunk-Rail-

way, au pont de Belœil (Canada). — Les victimes de la mode, par Bertall (première partie, 16 gravures). — Théâtre du Gymnase: *Don Quichotte*, 6^e tableau. — Nouvelles presses mécaniques de M. Alauzet. — Promenade au Jardin du Midi (3 gravures). — Le mois de Juillet. — Echecs. — Rébus.

Marché de Saumur du 30 Juillet.

Froment (l'hectol.)	16 50	Huile de lin.	56 —
2 ^e qualité	16 12	Paille hors barrière	38 40
Seigle	10 —	Foin	76 35
Orge	10 —	Luzerne (les 750 k)	74 10
Avoine anc. (entrée)	9 40	Graine de trèfle	—
Fèves	12 —	— de luzerne	—
Pois blancs	30 —	— de colza	31
— rouges	28 —	— de lin	29 —
Cire jaune (50 kil)	200 —	Amandes en coques	—
Huile de noix ord.	60 —	(l'hectolitre)	—
— de chenevis	52 —	— cassées (50 k.)	—

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).

Coteaux de Saumur 1863.	1 ^{re} qualité	60 à 75
Id.	2 ^e id.	50 à 55
Ordin., envir. de Saumur, 1863	1 ^{re} id.	48 à 50
Id.	2 ^e id.	45 à 48
Saint-Léger et environs 1863,	1 ^{re} id.	45 à 48
Id.	2 ^e id.	40 à 45
Le Puy-N.-D. et environs 1863.	1 ^{re} id.	40 à 45
Id.	2 ^e id.	38 à 40
La Vienne, 1863.		32 à 36

ROUGES (3).

Souzay et environs 1863.		80 à 100
Champigny, 1863.	1 ^{re} qualité	180 à 200
Id.	2 ^e id.	120 à 140
Varrains, 1863.		70 à 80
Bourgeuil, 1863.	1 ^{re} qualité	100 à 120
Id.	2 ^e id.	90 à 100
Restigny 1863.		70 à 80
Chinon, 1863.	1 ^{re} id.	68 à 70
Id.	2 ^e id.	60 à 65

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1865, savoir:

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etude de M^e ROUX, avoué à Tours, rue Chaude, n° 11.

A VENDRE

Par suite de dissolution et de liquidation de société

EN UN SEUL LOT

A l'audience des criées du tribunal civil de Tours du 27 août 1864, heure de midi,

UNE USINE

pour la fabrication et l'épuration des huiles de colza.

Cette usine, située au Sanitas, commune de Tours, près l'avenue de Grammont et le chemin de fer de Nantes, se compose d'une grande et belle maison d'habitation, de quatre corps de bâtiments affectés à l'exploitation de l'usine, surmontés d'une grande cheminée en briques, le tout de construction récente, et d'un matériel entièrement neuf et en parfait état; cours, jardins d'une contenance de 43 ares 16 centiares.

Son installation première revient à plus de 100,000 francs.

Mise à prix fixée à 50,000 francs.

S'adresser pour les renseignements à Tours:

1^o A M^e Roux, avoué poursuivant, dépositaire d'une copie du cahier des charges et des titres de propriété;

2^o A M. PLUMEREAU, liquidateur.

Etude de M^e LOISELEUR, notaire à Neuillé.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Situés communes de Brain-sur-Allonnes, Allonnes et Vivy, dépendant de la succession de M^{me} veuve OLIVIER.

Commune de Brain-sur-Allonnes.

1^o Un morceau de vignes, situé au quartier des Arthuis, contenant 58 ares 26 centiares, porté au plan cadastral sous le n° 479, section D, joignant aux nord et couchant le chemin de Brain à Allonnes, au midi les représentants Chapin.

2^o Un autre morceau de vignes, situé au même quartier, contenant 55 ares 58 centiares, porté au plan cadastral sous le n° 527, section D, joignant au couchant Sirotteau-Lemesle, au levant le chemin de Brain et M. Lehoux-Sebille.

3^o Un autre morceau de vignes, situé au même quartier, contenant 59 ares, porté au plan cadastral sous le n° 531, section D, joignant au midi le chemin de Brain et au couchant Vallée ou son représentant.

Commune d'Allonnes.

4^o Un morceau de vignes, nommé les Châteliers, contenant 26 ares 8 centiares, porté au plan sous les n° 509, 510, 511, section F, joignant au levant Chevê et au couchant Milsonneau.

5^o Quatre-vingt-douze ares de pré, dans la prairie du Chapil, ou le Grand-Maraîs, portés au plan sous le n° 222, section L, joignant au levant Girard-Joly et au couchant Pierre Harrault.

6^o Une parcelle de pré, dans la prairie Brunet, portée au plan cadastral sous le n° 263, section G, contenant 8 ares 50 centiares.

7^o Une parcelle de terre, située dans la Haute-Prée, contenant 12 ares 70 centiares, portée au plan sous le n° 548, section G, joignant au levant Bouju et au midi M^{me} Rabouan.

8^o Un morceau de terre, situé dans les Prés-Perrault, contenant 1 hectare 26 ares, porté au plan sous le n° 577, section G, joignant au levant Hersard-Joly, au midi Edouard Girard et au couchant Auguste Renard.

9^o Un morceau de terre, nommé la Cagnerie, près le bourg d'Allonnes, contenant 45 ares 50 centiares, porté au plan sous le n° 315, section G, joignant au levant Mahée et Moriceau, au couchant Lecomte.

Plus un chemin, près ce morceau de terre, d'une largeur de cinq mètres.

Commune de Vivy.

10^o Un pré, situé dans les Boués, clos de fossés, contenant 1 hectare 61 ares, porté au plan cadastral sous le n° 711, section D.

11^o Et une parcelle de terre, située près Nazé, contenant 13 ares 74 centiares, portée au plan cadastral sous le n° 644, section F.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e LOISELEUR, notaire à Neuillé. (352)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE PROPRIÉTÉ

Située dans les communes de Verrée et des Tuffeaux, à 6 kilomètres de Saumur, consistant en:

Quatre fermes cont. h. a. c.
nant ensemble..... 116 " " "
Et des bois-taillis
d'une contenance de... 124 20 87

Total de la contenance 240 20 87

S'adresser audit M^e LEROUX, (321)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UN

TRÈS-BEAU JARDIN

De 50 ares, bien planté d'arbres fruitiers en plein rapport, sis au Carrefour, commune de Saint-Lambert, à 2 kilomètres de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M^e TOUCHALEAUME, notaire. (295)

A VENDRE

OU A LOUER

Avec ou sans caves,

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean 1864,

GRANDE ET BELLE MAISON

DE COMMERCE,

Actuellement occupée par M. Victor MORIN, quai de Limoges.

Il y a DEUX CAVES, qui peuvent contenir 200 pièces de vin, plus TROIS CAVEAUX.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

Changement de domicile.

M. REVEAU, agent de change à Saumur, a transféré son domicile rue du Petit-Mail, n° 5, en face du magasin de la pompe à incendie.

UN EMPLOYÉ DE COMMERCE,

porteur de bons certificats, DEMANDE UN EMPLOI, soit pour la vente au magasin, soit pour la tenue des livres, pour toute espèce de commerce.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Un CHEVAL ARABE, bien dressé, âgé de 12 à 14 ans. Plus, une CHIENNE couchante rapportant bien, et âgée de quatre ans. S'adresser, au sieur COLINET, à Marson, près Saumur. (353)

A VENDRE

Une BELLE CUVÉ EN CHÊNE, bien ferrée, à tirer 50 poinçons de vin rouge.

S'adresser, pour la voir, chez M^{me} DELANDES DE BAGNEUX, et, pour traiter, à M. LETEUILLE, menuisier, rue Brault, à Saumur. (314)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

BOUTIQUE et portion de MAISON, rue Royale. S'adresser à M^{me} RAGUIDEAU.

Maladie de la Vigne

Guérison certaine.

Une seule opération suffit.

Soufrage inutile.

Attestations nombreuses de ces faits.

S'adresser à M. POIRIER, rue Royale, 78, Tours.

Brochure en vente chez GUILLAND-VERGER, éditeur.

Brevet d'invention.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 30 JUILLET.			BOURSE DU 1 ^{er} AOUT.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	66 05	»	»	66 10	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	94 30	»	»	94 40	»	10
Obligations du Trésor.	438 75	»	»	438 75	»	»
Banque de France.	3360	»	10	3360	»	»
Crédit Foncier (estamp.).	1211 25	1	25	1211 25	»	»
Crédit Foncier, nouveau.	1220	»	»	1220	»	»
Crédit Agricole.	735	»	10	735	»	»
Crédit Industriel.	735	»	5	735	»	»
Crédit Mobilier.	980	»	3 75	980	»	»
Comptoir d'esc. de Paris.	950	2	50	962 50	12	50
Orléans (estampillé).	872 50	2	50	870	»	2 50
Orléans, nouveau.	777 50	»	»	773 75	»	3 75
Nord (actions anciennes).	977 50	»	2 50	976 25	»	1 25
Est.	480	2	50	480	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	897 50	»	»	890	»	7 50
Lyon nouveau.	896 25	»	2 50	895	»	1 25
Midi.	637 50	»	2 50	636 25	»	1 25
Ouest.	512 50	»	»	510	»	2 50
C ^{ie} Parisienne du Gaz.	1630	»	»	1625	»	5
Canal de Suez.	468 75	»	»	470	»	1 25
Transatlantiques.	552 50	»	»	555	2	50
Emprunt italien 5 0/0.	68 05	»	»	68	»	»
Autrichiens.	425	7	50	427 50	2	50
Sud-Autrich.-Lombards.	528 75	1	25	530	1	25
Victor-Emmanuel.	350	»	»	350	»	»
Russes.	»	»	»	»	»	»
Romains.	337 50	»	2 50	336 25	»	1 25
Crédit Mobilier Espagnol.	605	»	2 50	606 25	1	25
Saragosse.	523 75	»	3 75	523 75	»	»
Séville-Xérès-Séville.	450	3	75	446 25	»	3 75
Portugais.	300	»	»	305	5	»

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	302 50	»	»	302 50	»	»
Orléans.	292 50	»	»	291 25	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	290	»	»	291 25	»	»
Ouest.	287 50	»	»	287 50	»	»
Midi.	285	»	»	283 75	»	»
Est.	286 25	»	»	287 50	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.